



15ème législature

Question N° : 41690	De M. Bernard Perrut (Les Républicains - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > sang et organes humains	Tête d'analyse > Baisse du nombre de donneurs de sang	Analyse > Baisse du nombre de donneurs de sang.
Question publiée au JO le : 05/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la baisse du nombre de donneurs de sang. En France, les besoins pour soigner les malades nécessitent 10 000 dons de sang par jour. Ces derniers sont recueillis dans des sites fixes, ou encore lors de collectes mobiles dans les villages, quartiers de villes, entreprises et établissements d'enseignement. Ils sont coordonnés par l'Établissement français du sang (EFS). Une fois collectés, les prélèvements sanguins sont utilisés dans des situations d'urgence (hémorragies, accident, opération chirurgicale...), des besoins chroniques (maladies du sang et cancers) ou encore dans la fabrication de médicament (immunoglobulines, facteurs de coagulation...). Cependant, les prélèvements de sang connaissent une baisse préoccupante, pour ne pas dire inquiétante. Et bien qu'il soit habituel qu'à certaines périodes de l'année les dons soient moins nombreux, la crise sanitaire et le confinement ont eu un lourd impact sur les réserves de produits sanguins labiles. Parallèlement, les besoins des malades restent importants. Aujourd'hui, il ne faut plus simplement encourager le don mais il faut le faciliter, notamment pour les salariés des entreprises. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour encourager les dons du sang, en permettant que les salariés du secteur public et privé puissent, pour pouvoir donner leur sang plus facilement, s'absenter de leur lieu de travail, notamment sans diminution de salaire.